



Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	10 937 719 \$	9 954 438 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	100	477
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	1 349 175	1 695 375
Intérêts à recevoir	48 167	49 701
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	—	9 939
Montant à recevoir à l'émission de parts	4 911	3 291
Actifs dérivés	3 610	12
Total de l'actif	12 343 682	11 713 233
Passif		
Passif courant		
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	1 349 175	1 695 375
Montant à payer au rachat de parts	6 177	10 794
Passifs dérivés	553	6 066
Total du passif	1 355 905	1 712 235
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	10 987 777 \$	10 000 998 \$
Catégorie A	10 987 777 \$	10 000 998 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)	10,16 \$	10,03 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2019 et 2018.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2019	2 245 706	2 320 397
31 décembre 2018	2 377 262	2 448 618

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2019	1 349 175	971 222	—	—
31 décembre 2018	1 695 375	753 243	—	—

* Les définitions se trouvent à la note 2j.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (*date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 octobre 1998

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

États du résultat global
(en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	264 022 \$	269 241 \$
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(15 516)	(95 038)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(974)	(12 248)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	131 457	19 307
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	378 989	181 262
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	146	209
Revenu tiré du prêt de titres ±	2 358	2 494
	2 504	2 703
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±	28 901	28 405
Honoraires des auditeurs	9	7
Frais de garde	160	157
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	19	47
Frais juridiques	50	46
Frais de réglementation	349	347
Coûts de transaction	—	—
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	2 762	2 580
Retenues d'impôt (note 7)	—	14
Autres charges	177	215
	32 427	31 818
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	(20 566)	(20 149)
	11 861	11 669
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	369 632	172 296
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)	369 632 \$	172 296 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie	1 031 056	1 027 809
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)	0,36 \$	0,17 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2j)

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
		100,0		100,0
Revenu brut tiré du prêt de titres	29 881 \$	100,0	21 198 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	26 715	89,4	17 750	83,7
Retenues d'impôt	22	0,1	8	—
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	786	2,6	946	4,5
Revenu tiré du prêt de titres	2 358 \$	7,9	2 494 \$	11,8

± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	0,25 %
-------------	--------

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (réduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

	2019	2018
(en milliers de dollars)	1 011	1 069

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	369 632 \$	172 296 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(253 358)	(257 387)
	(253 358)	(257 387)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	3 268 533	4 064 194
Montant reçu au réinvestissement des distributions	238 726	241 974
Montant payé au rachat de parts	(2 636 754)	(2 806 471)
	870 505	1 499 697
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	986 779	1 414 606
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	10 000 998	8 586 392
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	10 987 777 \$	10 000 998 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 décembre 2019 et 2018

Solde au début de la période	997 001	848 378
Parts rachetables émises	320 375	404 162
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	23 470	24 141
	1 340 846	1 276 681
Parts rachetables rachetées	(259 458)	(279 680)
Solde à la fin de la période	1 081 388	997 001

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2019, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2029 à 2039	
Total des pertes en capital nettes	—

150 121

**Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	369 632 \$	172 296 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(146)	(209)
(Profit net) perte nette réalisée(e) sur la vente de placements et de dérivés	15 516	95 038
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(131 457)	(19 307)
Achat de placements	(15 327 840)	(20 017 669)
Produits de la vente de placements	14 461 328	18 531 132
Intérêts à recevoir	1 534	(10 888)
	(611 433)	(1 249 607)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	3 266 913	4 060 903
Montant payé au rachat de parts	(2 641 371)	(2 795 677)
Distributions versées aux porteurs de parts	(14 632)	(15 413)
	610 910	1 249 813
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(523)	206
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	146	209
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	477	62
Intérêts reçus	100 \$	477 \$
	265 556 \$	258 353 \$

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	1,45 %	2020/06/15	série 66	35 000 000	34 948	34 950	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	1,25 %	2020/12/15		15 000 000	14 919	14 928	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	3,35 %	2020/12/15	série 36	70 000 000	71 824	71 037	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	1,75 %	2022/06/15		640 000 000	638 397	638 867	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,40 %	2022/12/15		535 925 000	547 075	544 234	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,35 %	2023/06/15		355 000 000	356 788	360 238	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,35 %	2023/09/15		132 000 000	131 689	133 996	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,55 %	2023/12/15	série SEPT	150 000 000	151 368	153 447	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,90 %	2024/06/15		231 980 000	244 920	241 214	
CPPIB Capital Inc.	1,40 %	2020/06/04	série A	79 775 000	79 626	79 653	
Gouvernement du Canada	0,50 %	2022/03/01		70 125 000	67 054	68 360	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2022/09/01		108 425 000	105 077	106 500	
Gouvernement du Canada	1,75 %	2023/03/01		18 925 000	19 049	18 964	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2023/06/01		51 250 000	50 928	50 956	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2023/09/01		345 725 000	344 894	349 558	
Gouvernement du Canada	2,25 %	2029/06/01		425 000 000	459 920	445 343	
					3 318 476	3 312 245	30,2 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux							
Province de la Colombie-Britannique	4,80 %	2021/06/15		32 350 000	37 849	33 722	
Province de la Colombie-Britannique	3,25 %	2021/12/18		14 650 000	15 101	15 052	
Province de la Colombie-Britannique	9,00 %	2024/08/23	série BCCD-T	6 300 000	8 464	8 231	
Province du Manitoba	4,15 %	2020/06/03		50 000 000	55 938	50 488	
Province du Manitoba	1,60 %	2020/09/05		25 000 000	25 012	24 968	
Province du Manitoba	1,55 %	2021/09/05		11 200 000	11 329	11 150	
Province du Nouveau-Brunswick	4,50 %	2020/06/02		17 375 000	18 303	17 568	
Province d'Ontario	4,20 %	2020/06/02		50 000 000	52 368	50 497	
Province d'Ontario	3,15 %	2022/06/02		130 000 000	133 774	133 894	
Province d'Ontario	2,85 %	2023/06/02		25 000 000	25 607	25 754	
Province d'Ontario	2,60 %	2023/09/08		10 000 000	10 215	10 222	
Province de Québec	4,50 %	2020/12/01		55 000 000	58 442	56 342	
					452 402	437 888	4,0 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux							
Ville de Montréal	4,50 %	2021/12/01		13 575 000	14 793	14 236	
Municipal Finance Authority of British Columbia	1,65 %	2021/04/19		100 250 000	99 934	100 041	
Municipal Finance Authority of British Columbia	4,15 %	2021/06/01		67 000 000	71 133	69 157	
Municipal Finance Authority of British Columbia	3,35 %	2022/06/01		40 000 000	41 576	41 353	
Municipal Finance Authority of British Columbia	2,15 %	2022/12/01		25 000 000	24 601	25 151	
Municipal Finance Authority of British Columbia	2,60 %	2023/04/23		43 750 000	43 746	44 637	
Municipal Finance Authority of British Columbia	3,75 %	2023/09/26		10 000 000	10 434	10 623	
Municipalité régionale de York	4,50 %	2020/06/30		500 000	571	507	
Municipalité régionale de York	4,00 %	2021/06/30		15 000 000	15 801	15 468	
					322 589	321 173	2,9 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Classic RMBS Trust	3,01 %	2026/08/15	catégorie A, série 19-1, rachetable	27 346 671	27 347	27 303	
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	2,84 %	2023/04/12	catégorie A1, série 2013-4, taux variable, rachetable	8 635 824	8 636	8 639	
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	1,94 %	2024/09/12	catégorie A1, série 2015-6, rachetable	18 807 504	18 807	18 530	
MCAP RMBS Issuer Corp.	2,40 %	2022/10/15	catégorie A, série 18-1, rachetable	24 555 105	24 147	24 500	
MCAP RMBS Issuer Corp.	2,75 %	2023/05/15	catégorie A, série 18-2, rachetable	19 726 271	19 471	19 820	
NHA MBS Merrill Lynch Canada Inc.	1,84 %	2022/12/01		28 544 263	28 275	28 423	
NHA MBS Merrill Lynch Canada Inc.	1,75 %	2024/06/01		28 145 050	28 019	27 789	
NHA MBS Merrill Lynch Canada Inc.	1,70 %	2024/09/01		43 098 577	42 997	42 609	
NHA MBS Scotia Capital Inc.	1,89 %	2024/10/01		28 926 342	28 707	28 698	
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers	2,42 %	2024/04/12	catégorie A1, série 2019-1, taux variable, rachetable	14 234 744	14 235	14 100	
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers	2,36 %	2025/01/12	catégorie A1, série 2015-1, rachetable	15 485 662	15 485	15 301	
					256 126	255 712	2,3 %
Obligations de sociétés							
Air Canada	4,75 %	2023/10/06	rachetable	27 525 000	27 723	28 588	
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,90 %	2022/11/01	série 3, rachetable	10 150 000	10 701	10 570	
AltaGas Ltd.	4,07 %	2020/06/01	série 7, rachetable	15 000 000	15 936	15 110	
AltaGas Ltd.	3,72 %	2021/09/28	rachetable	6 000 000	6 096	6 143	
AltaGas Ltd.	2,61 %	2022/12/16		24 250 000	24 250	24 318	
Banque de Montréal	2,10 %	2020/10/06	rachetable	26 400 000	26 294	26 424	
Banque de Montréal	1,88 %	2021/03/31		12 000 000	11 779	11 977	
Banque de Montréal	1,61 %	2021/10/28		91 050 000	89 255	90 286	
Banque de Montréal	2,12 %	2022/03/16		60 000 000	58 890	59 996	
Banque de Montréal	2,27 %	2022/07/11		73 030 000	72 941	73 252	
Banque de Montréal	2,28 %	2024/07/29		38 970 000	38 954	38 616	
Banque de Montréal	3,32 %	2026/06/01	taux variable, rachetable	120 850 000	121 909	122 600	
Banque de Montréal	2,57 %	2027/06/01	taux variable, rachetable	42 150 000	42 150	42 311	
Banque de Montréal	2,88 %	2029/09/17	taux variable, rachetable	41 750 000	41 735	41 794	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,09 %	2020/09/09		10 000 000	10 016	10 008	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,27 %	2021/01/11		15 000 000	15 452	15 188	

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,90 %	2021/12/02		68 675 000	68 734	68 429	
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,83 %	2022/04/27		159 775 000	157 763	158 752	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,36 %	2022/11/08		71 650 000	71 090	72 009	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,98 %	2023/04/17		53 000 000	53 094	54 303	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,38 %	2023/05/01		54 375 000	54 367	54 416	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,49 %	2024/09/23		32 425 000	32 423	32 368	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,89 %	2029/01/18	taux variable, rachetable	17 000 000	17 811	17 727	
Bell Canada	4,95 %	2021/05/19	série M-24, rachetable	9 700 000	10 326	10 060	
Bell Canada	3,15 %	2021/09/29	rachetable	61 600 000	62 523	62 557	
Bell Canada	3,00 %	2022/10/03	rachetable	30 700 000	30 904	31 247	
Bell Canada	4,70 %	2023/09/11	rachetable	10 000 000	10 846	10 726	
Bell Canada	2,70 %	2024/02/27	rachetable	12 000 000	12 052	12 068	
Bruce Power L.P.	2,84 %	2021/06/23		27 300 000	27 300	27 532	
Canadian Credit Card Trust II	1,83 %	2020/03/24	série A	55 150 000	55 250	55 132	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,43 %	2023/06/09		36 900 000	36 880	36 959	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,45 %	2028/04/04	taux variable, rachetable	44 650 000	44 875	45 800	
Canadian Natural Resources Ltd.	2,05 %	2020/06/01		92 765 000	92 123	92 729	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,31 %	2022/02/11		78 775 000	78 851	80 332	
Canadian REIT	2,95 %	2023/01/18	rachetable	8 027 000	8 098	8 113	
La Société Canadian Tire Ltée.	3,17 %	2023/07/06	série F, rachetable	6 250 000	6 250	6 381	
Banque Canadienne de l'Ouest	2,38 %	2020/01/23		12 320 000	12 320	12 321	
Banque Canadienne de l'Ouest	2,88 %	2021/03/01		35 425 000	35 433	35 687	
Banque Canadienne de l'Ouest	2,79 %	2021/09/13		43 525 000	43 208	43 863	
Banque Canadienne de l'Ouest	2,74 %	2022/06/16		57 850 000	57 641	58 254	
Banque Canadienne de l'Ouest	2,92 %	2022/12/15		45 301 000	45 090	45 834	
Cards II Trust	2,43 %	2024/11/15	série A	43 275 000	43 362	43 336	
Cascades Inc. / Cascades USA Inc.	5,13 %	2025/01/15	rachetable	8 165 000	8 165	8 246	
Central 1 Credit Union	2,60 %	2022/11/07		47 100 000	46 926	47 268	
Central 1 Credit Union	2,58 %	2023/12/06		24 850 000	24 850	24 801	
CES Energy Solutions Corp.	6,38 %	2024/10/21	rachetable	6 200 000	6 200	5 911	
Chartwell, résidences pour retraités	3,79 %	2023/12/11	rachetable	5 200 000	5 369	5 362	
Choice Properties L.P.	3,60 %	2021/09/20	série 9, rachetable	12 500 000	13 201	12 727	
Choice Properties L.P.	3,60 %	2022/09/20	série 10, rachetable	10 000 000	10 173	10 266	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	2,30 %	2020/09/14	série E, rachetable	5 505 000	5 500	5 508	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	3,50 %	2021/02/08		32 615 000	33 242	33 041	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	3,01 %	2022/03/21	série I, rachetable	33 200 000	33 102	33 640	
CNH Capital Canada Receivables Trust	2,75 %	2024/08/15	catégorie A2, série 18-1, rachetable	17 860 684	17 861	17 952	
Coast Capital Savings Credit Union	5,00 %	2028/05/03	taux variable, rachetable	22 650 000	22 650	23 571	
CT REIT	2,16 %	2021/06/01	série C, rachetable	24 000 000	24 000	23 979	
Daimler Canada Finance Inc.	1,57 %	2020/05/25		50 175 000	49 771	50 076	
Dollarama Inc.	2,34 %	2021/07/22		64 600 000	64 679	64 657	
Dollarama Inc.	2,20 %	2022/11/10	rachetable	33 000 000	31 866	32 815	
Dollarama Inc.	3,55 %	2023/11/06	rachetable	30 200 000	30 060	31 138	
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	4,07 %	2020/01/21	série C	21 400 000	21 405	21 413	
Eagle Credit Card Trust	3,04 %	2023/07/17	série A	27 750 000	27 750	28 394	
Eagle Credit Card Trust	2,22 %	2024/07/17	série A	23 712 000	23 712	23 544	
EllisDon Infrastructure GMCH Inc.	3,78 %	2020/06/09	rachetable	110 470 000	110 470	110 470	
Enbridge Inc.	3,19 %	2022/12/05		22 700 000	23 643	23 207	
Enbridge Inc.	3,94 %	2023/06/30	rachetable	24 325 000	25 415	25 395	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2,09 %	2022/01/17		49 350 000	49 626	49 337	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2,42 %	2024/10/04		14 025 000	14 025	13 950	
First National Financial Corp.	3,58 %	2024/11/25	série 2	8 225 000	8 225	8 221	
Ford Auto Securitization Trust	2,32 %	2022/04/15	catégorie A2, série 18-A, rachetable	24 299 865	24 297	24 324	
Compagnie Crédit Ford du Canada	2,58 %	2021/05/10		60 100 000	60 099	59 834	
Compagnie Crédit Ford du Canada	2,71 %	2022/02/23		30 700 000	30 537	30 366	
Compagnie Crédit Ford du Canada	2,77 %	2022/06/22		57 725 000	57 725	56 920	
Compagnie Crédit Ford du Canada	3,35 %	2022/09/19		32 375 000	32 360	32 285	
Crédit Ford du Canada Ltée.	2,45 %	2020/05/07		8 000 000	7 891	7 999	
Ford Floorplan Auto Securitization Trust	2,20 %	2020/07/15	catégorie A, série 2017-F1	20 075 000	20 082	20 074	
Fortified Trust	1,67 %	2021/07/23	série A	113 225 000	113 259	112 329	
Fortified Trust	2,34 %	2023/01/23	série A	35 975 000	35 975	36 028	
Fortified Trust	2,56 %	2024/03/23	série A	35 637 000	35 677	35 878	
Genesis Trust II	1,70 %	2020/04/15	série 15-1	61 200 000	61 272	61 154	
Glacier Credit Card Trust	2,24 %	2020/09/20		65 000 000	65 191	65 065	
Glacier Credit Card Trust	2,05 %	2022/09/20		52 050 000	51 965	51 703	
Glacier Credit Card Trust	3,14 %	2023/09/20		38 600 000	38 600	39 673	
Glacier Credit Card Trust	2,28 %	2024/06/06	série 2019	55 800 000	55 800	55 444	
Banque HSBC Canada	2,17 %	2022/06/29		87 900 000	86 584	87 668	
Banque HSBC Canada	2,25 %	2022/09/15		18 475 000	18 475	18 444	
Banque HSBC Canada	2,54 %	2023/01/31		89 625 000	88 990	90 105	
Intact Corporation financière	4,70 %	2021/08/18		22 500 000	24 831	23 382	
John Deere Canada Funding Inc.	1,85 %	2021/03/24		28 907 000	28 705	28 808	
John Deere Canada Funding Inc.	2,63 %	2022/09/21		31 725 000	31 618	32 025	
John Deere Canada Funding Inc.	2,70 %	2023/01/17		19 625 000	19 621	19 852	
Banque Laurentienne du Canada	3,45 %	2023/06/27		42 225 000	42 533	43 316	
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	2,64 %	2025/01/15	taux variable, rachetable	15 500 000	15 484	15 502	
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	2,39 %	2026/01/05	taux variable, rachetable	57 000 000	56 869	57 076	
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	3,18 %	2027/11/22	taux variable, rachetable	43 400 000	43 962	44 371	
Banque Manuvie du Canada	2,08 %	2022/05/26		24 300 000	24 272	24 226	
Banque Manuvie du Canada	2,84 %	2023/01/12		27 475 000	27 449	27 930	
Banque Manuvie du Canada	2,38 %	2024/11/19		19 450 000	19 450	19 419	
Société Financière Manuvie	3,32 %	2028/05/09	taux variable, rachetable	21 475 000	21 475	22 017	
Metro Inc.	3,20 %	2021/12/01	série C, rachetable	11 000 000	10 999	11 186	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Metro Inc.	2,68 %	2022/12/05	rachetable	15 100 000	15 099	15 240	
Banque Nationale du Canada	1,81 %	2021/07/26		53 300 000	53 300	53 091	
Banque Nationale du Canada	2,11 %	2022/03/18		35 375 000	34 956	35 362	
Banque Nationale du Canada	1,96 %	2022/06/30		132 370 000	130 443	131 758	
Banque Nationale du Canada	2,55 %	2024/07/12		25 375 000	25 375	25 408	
Banque Nationale du Canada	2,58 %	2025/02/03		27 855 000	27 854	27 871	
Banque Nationale du Canada	3,18 %	2028/02/01	taux variable, rachetable	67 075 000	66 855	67 985	
Original Wempi Inc.	4,06 %	2024/02/13	série B2, fonds d'amortissement, rachetable	35 727 472	36 417	36 774	
Parkland Fuel Corp.	5,75 %	2024/09/16	rachetable	4 285 000	4 286	4 472	
Parkland Fuel Corp.	5,63 %	2025/05/09	rachetable	18 275 000	18 274	19 057	
Pembina Pipeline Corp.	3,77 %	2022/10/24	rachetable	5 175 000	5 427	5 362	
Pembina Pipeline Corp.	2,56 %	2023/06/01		12 550 000	12 549	12 564	
Penske Truck Leasing Canada Inc.	2,95 %	2020/06/12		6 000 000	5 998	6 019	
Penske Truck Leasing Canada Inc.	2,85 %	2022/12/07	rachetable	26 400 000	26 407	26 581	
Penske Truck Leasing Canada Inc.	2,70 %	2024/09/30	rachetable	17 950 000	17 908	17 803	
Fonds de placement immobilier RioCan	2,19 %	2021/04/09	série Z	16 175 000	16 175	16 166	
Fonds de placement immobilier RioCan	2,83 %	2022/10/03	série Y	21 525 000	21 825	21 745	
Fonds de placement immobilier RioCan	3,21 %	2023/09/29	série AA, rachetable	12 325 000	12 361	12 571	
Rogers Communications Inc.	5,34 %	2021/03/22	rachetable	63 968 000	71 353	66 373	
Banque Royale du Canada	2,03 %	2021/03/15		53 700 000	53 217	53 694	
Banque Royale du Canada	1,65 %	2021/07/15		29 225 000	29 017	29 044	
Banque Royale du Canada	1,58 %	2021/09/13		77 100 000	74 924	76 469	
Banque Royale du Canada	1,97 %	2022/03/02		25 000 000	24 884	24 922	
Banque Royale du Canada	2,00 %	2022/03/21		141 075 000	141 569	140 734	
Banque Royale du Canada	2,95 %	2023/05/01		47 025 000	47 079	48 145	
Banque Royale du Canada	2,61 %	2024/11/01		48 625 000	48 625	48 850	
Banque Royale du Canada	3,31 %	2026/01/20	taux variable, rachetable	60 025 000	61 460	60 678	
Banque Royale du Canada	2,74 %	2029/07/25	taux variable, rachetable	31 490 000	31 490	31 389	
Banque Royale du Canada	2,88 %	2029/12/23	taux variable, rachetable	19 900 000	19 898	19 912	
SmartCentres REIT	3,99 %	2023/05/30	série I, rachetable	5 250 000	5 540	5 481	
Groupe SNC-Lavalin Inc.	2,69 %	2020/11/24	série 1	15 200 000	15 200	15 180	
Groupe SNC-Lavalin Inc.	3,24 %	2023/03/02	série 4, rachetable	15 475 000	15 475	15 219	
Financière Sun Life inc.	2,60 %	2025/09/25	taux variable, rachetable	17 000 000	16 971	17 044	
Financière Sun Life inc.	3,10 %	2026/02/19	taux variable, rachetable	25 000 000	25 267	25 237	
Financière Sun Life inc.	2,75 %	2027/11/23	taux variable, rachetable	40 850 000	41 140	41 221	
Financière Sun Life inc.	2,38 %	2029/08/13	taux flottant, rachetable	15 150 000	15 149	14 979	
Suncor Énergie inc.	3,10 %	2021/11/26	série 5, rachetable	77 300 000	78 065	78 507	
Superior Plus L.P.	5,13 %	2025/08/27	rachetable	18 680 000	18 728	18 960	
TELUS Corp.	3,20 %	2021/04/05	série CO, rachetable	15 000 000	15 260	15 174	
TELUS Corp.	2,35 %	2022/03/28	rachetable	126 565 000	126 624	126 839	
Teranet Holdings L.P.	4,81 %	2020/12/16	rachetable	32 590 000	36 220	33 338	
Teranet Holdings L.P.	3,65 %	2022/11/18	rachetable	5 000 000	5 073	5 100	
Thomson Reuters Corp.	3,31 %	2021/11/12	rachetable	27 800 000	27 844	28 387	
Banque Toronto-Dominion (La)	2,05 %	2021/03/08		21 300 000	21 715	21 303	
Banque Toronto-Dominion (La)	2,62 %	2021/12/22		106 425 000	110 040	107 508	
Banque Toronto-Dominion (La)	1,99 %	2022/03/23		142 400 000	140 662	142 031	
Banque Toronto-Dominion (La)	3,01 %	2023/05/30		67 850 000	68 164	69 661	
Banque Toronto-Dominion (La)	2,50 %	2024/12/02		43 800 000	43 800	43 813	
Banque Toronto-Dominion (La)	3,59 %	2028/09/14	taux variable, rachetable	41 625 000	41 659	43 045	
Toyota Credit Canada Inc.	1,75 %	2021/07/21		71 100 000	70 947	70 674	
Toyota Credit Canada Inc.	2,02 %	2022/02/28		79 764 000	78 772	79 480	
Toyota Credit Canada Inc.	2,70 %	2023/01/25		11 650 000	11 600	11 789	
Ventas Canada Finance Ltd.	2,80 %	2024/04/12	série E, rachetable	27 125 000	27 181	27 241	
VW Credit Canada Inc.	2,65 %	2022/06/27		16 650 000	16 641	16 690	
WTH Car Rental ULC	3,28 %	2023/07/20	série 18-1, fonds d'amortissement	15 175 000	15 175	15 531	
WTH Car Rental ULC	2,78 %	2024/07/22	série 19-1, fonds d'amortissement	4 953 000	4 953	4 982	
				5 995 528	6 013 861	54,7 %	
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES					10 345 121	10 340 879	94,1 %
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Australie (note 10)							
FMG Resources (August 2006) Pty. Ltd.	5,13 %	2023/03/15	rachetable, USD	6 600 000	8 460	9 074	
FMG Resources (August 2006) Pty. Ltd.	5,13 %	2024/05/15	rachetable, USD	17 965 000	24 673	24 835	
				33 133	33 909	0,3 %	
Îles Caïmans (note 10)							
Transocean Guardian Ltd.	5,88 %	2024/01/15	fonds d'amortissement, USD	3 244 050	4 285	4 318	
Wynn Macau Ltd.	4,88 %	2024/10/01	rachetable, USD	10 000 000	12 343	13 272	
				16 628	17 590	0,2 %	
Pays-Bas (note 10)							
Fiat Chrysler Automobiles NV	5,25 %	2023/04/15	rachetable, USD	7 775 000	9 777	10 815	
				9 777	10 815	0,1 %	
Royaume-Uni							
Aviva PLC	4,50 %	2021/05/10		34 550 000	34 612	35 470	
				34 612	35 470	0,3 %	

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
1 États-Unis (note 10)							
AT&T Inc.	2,85 %	2024/05/25	rachetable	56 000 000	56 006	56 186	
Bank of America Corp.	2,60 %	2023/03/15	taux variable, rachetable	19 200 000	19 233	19 282	
Bank of America Corp.	3,30 %	2024/04/24	taux variable, rachetable	47 325 000	47 466	48 469	
CenturyLink Inc.	5,80 %	2022/03/15	USD	14 750 000	17 998	20 170	
DISH DBS Corp.	5,13 %	2020/05/01	rachetable, USD	3 890 000	5 171	5 089	
HCA Inc.	4,75 %	2023/05/01	USD	7 955 000	11 350	11 075	
Iron Mountain Inc.	4,38 %	2021/06/01	rachetable, USD	9 140 000	11 988	12 015	
Reynolds Group Issuer Inc. / Reynolds Group Issuer LLC / Reynolds Group Issuer (Luxembourg) SA	5,75 %	2020/10/15	rachetable, USD	7 898 228	7 697	10 282	
Sirius XM Radio Inc.	4,63 %	2024/07/15	rachetable, USD	3 890 000	5 205	5 314	
Wells Fargo & Co.	2,22 %	2021/03/15		89 200 000	89 755	89 212	
Wells Fargo & Co.	2,09 %	2022/04/25		62 675 000	62 663	62 354	
Wells Fargo & Co.	2,51 %	2023/10/27		5 000 000	4 768	4 990	
					339 300	344 438	3,1 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					433 450	442 222	4,0 %
OBLIGATIONS SUPRANATIONALES							
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	2,50 %	2023/08/03		38 950 000	38 799	39 793	
					38 799	39 793	0,4 %
TOTAL DES OBLIGATIONS SUPRANATIONALES					38 799	39 793	0,4 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					10 817 370	10 822 894	98,5 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					10 817 370	10 822 894	98,5 %
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement du Canada	1,63 %	2020/01/23	bon du Trésor	17 825 000	17 747	17 807	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/02/06	bon du Trésor	43 700 000	43 506	43 629	
Gouvernement du Canada	1,65 %	2020/03/05	bon du Trésor	29 575 000	29 444	29 490	
Gouvernement du Canada	1,67 %	2020/04/02	bon du Trésor	12 300 000	12 246	12 249	
Banque Royale du Canada	1,70 %	2020/01/02	dépôt à terme	11 650 000	11 650	11 650	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					114 593	114 825	1,0 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					—		
TOTAL DES PLACEMENTS					10 931 963	10 937 719	99,5 %
Actifs dérivés						3 610	0,0 %
Passifs dérivés						(553)	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs						47 001	0,5 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUTABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES					10 987 777	100,0 %	

¹Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	USD	17 700 000	CAD	23 404 179	1,322	1,298	(421)
1	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	USD	7 875 000	CAD	10 357 358	1,315	1,298	(132)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	152 153 193	USD	114 480 000	0,752	0,770	3 504
1	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	10 545 513	USD	8 040 000	0,762	0,770	106
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Contrats de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2019 et 2018, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets	
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2019						
Actifs dérivés de gré à gré	3 610 \$	-\$	3 610 \$	(106) \$	-\$	3 504 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(553)	-	(553)	106	-	(447)
Total	3 057 \$	-\$	3 057 \$	-\$	-\$	3 057 \$
Au 31 décembre 2018						
Actifs dérivés de gré à gré	12 \$	-\$	12 \$	-\$	-\$	12 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(6 066)	-	(6 066)	-	-	(6 066)
Total	(6 054) \$	-\$	(6 054) \$	-\$	-\$	(6 054) \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'obligations à court terme Impérial (*Fonds*) cherche à procurer un revenu d'intérêt élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier, en investissant principalement dans des obligations, des débentures, des billets ou d'autres instruments d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers d'une durée restante jusqu'à l'échéance d'un an à cinq ans.

Stratégies de placement : La durée jusqu'à l'échéance du portefeuille du Fonds est ajustée selon les perspectives du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt. L'actif du Fonds est réparti entre les secteurs du marché obligataire en fonction des perspectives du marché. Les ajustements au portefeuille sont fondés sur l'évaluation de la conjoncture macroéconomique et de la situation des marchés financiers tant au Canada qu'ailleurs, de même que sur un examen approfondi du crédit des émetteurs.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2019 et 2018

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2018 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2018

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	
	24,8
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	
	6,8
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	
	4,9
Titres adossés à des créances hypothécaires	
	1,6
Obligations de sociétés	
	55,2
Obligations internationales	
Australie	0,3
Îles Caïmans	0,2
Irlande	0,4
Pays-Bas	0,2
Royaume-Uni	0,3
États-Unis	3,4
Obligations supranationales	
Placements à court terme	0,4
Actifs (passifs) dérivés	1,0
Autres actifs, moins les passifs	(0,1)
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
'AAA'	43,2	38,9
'AA'	15,1	17,4
'A'	21,4	22,2
'BBB'	18,0	17,9
Inférieur à BBB	1,8	3,1
Total	99,5	99,5

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2019 et 2018, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2019

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	1 835	—

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2018

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	3 979	—

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	18	40

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2019 (en milliers de dollars)	31 décembre 2018 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	1 024 328	643 771
1 an à 3 ans	5 388 283	3 831 491
3 ans à 5 ans	3 093 942	4 409 250
Plus de 5 ans	1 316 341	973 870
Total	10 822 894	9 858 382

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	83 128	76 452

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Au 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'était pas exposé de façon importante à d'autres risques de prix/de marché.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2019 et 2018 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2019

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	10 822 894	–	10 822 894
Placements à court terme	–	114 825	–	114 825
Actifs dérivés	–	3 610	–	3 610
Total des actifs financiers	–	10 941 329	–	10 941 329
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(553)	–	(553)
Total des passifs financiers	–	(553)	–	(553)
Total des actifs et des passifs financiers	–	10 940 776	–	10 940 776

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2018

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	9 748 785	109 597	9 858 382
Placements à court terme	–	96 056	–	96 056
Actifs dérivés	–	12	–	12
Total des actifs financiers	–	9 844 853	109 597	9 954 450
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(6 066)	–	(6 066)
Total des passifs financiers	–	(6 066)	–	(6 066)
Total des actifs et des passifs financiers	–	9 838 787	109 597	9 948 384

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 31 décembre 2019

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	109 597	–	109 597	–	109 597
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	(109 597)	–	(109 597)	–	(109 597)
Profits (pertes) réalisée(s)	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	–	–	–	–

Au 31 décembre 2018

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	109 274	–	109 274	–	109 274
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisée(s)	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	323	–	323	–	323
Solde à la fin de la période	109 597	–	109 597	–	109 597
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	323	–	323	–	323

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Au 31 décembre 2018, le fait d'utiliser d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer les actifs ou les passifs financiers de niveau 3 aurait pu avoir l'incidence qui suit :

Au 31 décembre 2018

	Augmentation (en milliers de dollars)	Diminution (en milliers de dollars)
Incidence sur la juste valeur	299	299

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement, un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds et Portefeuilles axés sur la production de revenu Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au 18, York Street, Suite 1300, Toronto (Ontario).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) est le gestionnaire (*gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offre des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offre des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offre des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offre des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (*date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (*date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est au 31 décembre 2019. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2019 et 2018, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 décembre 2019 ou 2018.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2020.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des Normes internationales d'information financière (*IFRS*), les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'*IFRS 9, Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)* – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclasés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)* – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers du Fonds est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section « Risque de crédit » de la section « Risques liés aux instruments financiers » des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisés et latents

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers

f) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé (perte nette réalisée) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs et passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du Fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale dans les états de la situation financière dans les placements (actifs financiers non dérivés) à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue, il est nécessaire de présenter un rapprochement du résultat brut des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global du Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts du Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par le Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes de bas de tableau des états du résultat global.

k) Fonds à catégories multiples

Les profits ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED	– Dirham émirien	JPY	– Yen japonais
ARS	– Peso argentin	KES	– Shilling kényan
AUD	– Dollar australien	KRW	– Won sud-coréen
BRL	– Real brésilien	MAD	– Dirham marocain
CAD	– Dollar canadien	MXN	– Peso mexicain
CHF	– Franc suisse	MYR	– Ringgit malais
CLP	– Peso chilien	NOK	– Couronne norvégienne

CNY	– Renminbi chinois	NZD	– Dollar néo-zélandais
COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EGP	– Livre égyptienne	RON	– Leu roumain
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
GEL	– Georgian Lari	THB	– Thai Baht
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	NVDR	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (*date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours pérémés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale désignée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de la technique d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

Notes des états financiers

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés et la variation des profits (pertes) latents provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputé par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discréction, cesser de prendre en charge des charges ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI ou *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services

fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès d'un Fonds est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds* des états du résultat global.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie du Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts des

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial
(collectivement, les « Fonds »)

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernest & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 20 mars 2020

**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de
revenu**

Banque CIBC

18, York Street, Suite 1300
Toronto (Ontario)
M5J 2T8

1-888-357-8777

Site Web
www.cibc.com/fondsmutuels

